

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 11 septembre 2024

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT du CANTAL</p> <p>Nombre de membres</p> <table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">20</td></tr></tbody></table> <p>Date de la convocation : 30 août 2024</p> <p>Date d'affichage : 30 août 2024</p> <p>Vote : Pour : 20</p> <p style="padding-left: 40px;">Contre : 0</p> <p style="padding-left: 40px;">Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	20	<p>L'an deux mille vingt-quatre le Onze du mois de Septembre</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Gilles CHABRIER, Félix ROCHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Flore COUTURE, Véronique BOREL, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Jean BOUCHER, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Dimitri OCTAVIE, Alain BARRES.</p> <p>Présents par procuration : Robert PISSAVY donne pouvoir à Eric TUPHE, Pierre JUILLARD donne pouvoir à Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Françoise ALRIQ donne pouvoir à Jean BOUCHER, Béatrice THOMAS donne pouvoir à Danielle ROLLAND, Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Dimitri OCTAVIE, Roland VIDAL donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Annie COURDERC donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS.</p> <p>Absent : Christian GRAS, Gilbert CROS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME.</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
23	23	20					

OBJET : SUBVENTION DE LA MISE AUX NORMES DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Vu la délibération du 18 juillet 2024 approuvant l'engagement d'une procédure de subvention des systèmes d'assainissement individuel
Vu le dossier reçu de Madame Marlène PONS pour la mise en conformité de son assainissement individuel au Lapsou
Vu l'avis favorable du technicien SPANC du SIGAL

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention forfaitaire de 2 500.00 € à Madame Marlène PONS (qui ne pourra excéder 50% du montant HT du paiement).

Date de transmission de l'acte: 12/09/2024

Date de reception de l'AR: 12/09/2024

015-200071702-DE_087_2024-DE

A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- APPROUVE l'attribution d'une subvention forfaitaire de 2 500.00 € (ne pouvant excéder 50% du montant HT des paiements) à Madame Marlène PONS
- PRECISE que la subvention sera versée après réception et contrôle des pièces justificatives dans le respect du règlement de la subvention
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget eau et assainissement, opération d'investissement n°22.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 12/09/2024

Date de reception de l'AR: 12/09/2024

015-200071702-DE_087_2024-DE

A G E D I